

Comment se déroule une évaluation des risques?



Si vous n'avez jamais eu à soumettre votre entreprise à une évaluation des risques, vous vous demandez peut-être en quoi cela consiste.

Connaître les risques auxquels votre entreprise est exposée peut vous aider à les limiter et à prévenir des sinistres. Chaque année, nos spécialistes aident des centaines d'entreprises à cerner ces risques. Ils les aident aussi à mettre en place des stratégies de prévention pour améliorer leur rentabilité.

Ce processus commence par une évaluation des risques. Cela consiste à étudier les activités quotidiennes de votre entreprise pour cerner les risques et les problèmes potentiels de non-conformité aux codes ou aux normes de l'industrie.

Voici un aperçu des étapes du processus :



Demande d'évaluation

Généralement, c'est un souscripteur de notre équipe qui lance le processus en déposant une demande d'évaluation des risques. Or, vous (ou votre courtier) pouvez également être l'instigateur du processus en communiquant avec nous pour solliciter notre aide.



Préparation

Un Conseiller en prévention communique ensuite avec vous pour fixer la date de l'évaluation sur les lieux de votre entreprise. Il vous explique également le déroulement du processus et vous remet une liste des documents que vous devrez nous fournir lors de l'évaluation. Nous communiquons ensuite avec votre courtier pour l'informer de la date de l'évaluation et lui offrir d'y assister s'il le souhaite.

CONSEIL : Pour accélérer le processus le jour de l'évaluation, ayez sous la main tous les documents de la liste que nous vous aurons remise.



Évaluation sur place

La première visite dure de deux à trois heures. Pendant cette visite, notre conseiller évalue les installations et les biens de votre entreprise. De plus, il examine les documents que vous deviez fournir selon la liste remise préalablement. Enfin, le conseiller vous fait part de ses observations et de ses recommandations et vous fournit des bulletins *Parlons prévention* décrivant plus en détail les risques auxquels votre entreprise pourrait être exposée.



Production de rapport

Dans les deux semaines suivant l'évaluation, nous vous faisons parvenir, à vous, à votre courtier et à nos souscripteurs, un sommaire de nos observations de même que d'éventuelles recommandations. De plus, lorsque possible, nous vous communiquons les pratiques exemplaires ainsi que des points de référence dans votre secteur d'activité. Et s'il y a des points particuliers que vous souhaitez aborder, nous pouvons vous créer un plan d'action sur mesure et vous aider à le mettre en place.

Notre équipe nationale de spécialistes du Service de prévention possède des dizaines d'années d'expérience dans une multitude de secteurs d'activité.

Pour obtenir d'autres renseignements sur nos secteurs d'expertise, ou pour voir la liste complète de nos bulletins *Parlons prévention*, consultez le www.nbins.com.

Vous avez d'autres questions?

Communiquez avec votre conseiller en prévention ou le Service de prévention au **1.855.620.6262**.